



2023-034
REGLEMENTATION DE LA
CIRCULATION ET DU
STATIONNEMENT

Cours des quais
Du 20 au 25 Mars 2023

Le Maire de la Commune de La TRINITE SUR MER,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande de M. CLAVIER représentant la société COLAS en date du 09 mars 2023 relatif aux travaux d'aménagement Cours des Quais ,

Considérant qu'il est de l'intérêt général de réglementer la circulation et le stationnement pendant la durée du chantier,

ARRETE

ARTICLE PREMIER

La circulation et le stationnement seront interdits de l'intersection avec la rue du Voulien à l'intersection avec la rue des Frères Kermorvant du lundi 20 mars, 7h jusqu'au Vendredi 25 Mars 18h, dans le sens La Trinité sur Mer vers Carnac uniquement.

Une déviation sera mise en place par la rue de Carnac et la rue Mané Rohr.

ARTICLE DEUXIEME

L'entreprise devra mettre en place à partir du 20 mars la pré signalisation correspondant à ces interdictions. La parking PC1 devra être totalement clos de barrières Héras. Ce parking ne sera utilisé que pour le stockage des matériels.

L'entreprise s'assurera de la continuité et de la sécurisation du cheminement piétons cours des quais durant tout le chantier.

La signalisation correspondante sera mise en place par la société et sous contrôle de celle-ci durant la durée du chantier.

ARTICLE TROISIEME

La zone située sur le parking du cimetière, à l'extrémité Ouest ainsi que la zone située à l'extrémité Nord-Ouest du parking du Voulien seront dédiées à une base vie et du stockage de matériel.

ARTICLE QUATRIEME

La Gendarmerie Nationale et la Police Municipale sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation du présent arrêté à :

- M. Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Carnac
- Les Sapeurs-Pompiers de Carnac
- La Police Municipale
- Les Services Techniques Municipaux
- La société COLAS
- La CTM
- Véolia

Fait à La Trinité-sur-Mer, le 16 mars 2023

Le Maire,

Yves NORMAND



Affiché le